

**CONSEIL DE GESTION DU  
RÉGIME DE SOINS DENTAIRES  
(PARTIE DU CNM)**



**RAPPORT ANNUEL**

**1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008**

**NATIONAL JOINT COUNCIL**

**DENTAL CARE PLAN BOARD OF  
MANAGEMENT (NJC PART)**

In accordance with the NJC By-Laws, the undersigned submit this annual report regarding the performance and the management of the Dental Care Plan (NJC Part) during the period of January 1 to December 31, 2008.

**CONSEIL NATIONAL MIXTE**

**CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME DE  
SOINS DENTAIRES (CNM)**

En vertu du Règlement du CNM, les soussignés soumettent leur rapport annuel concernant le rendement et la gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

Le président du Conseil de gestion,

---

**Germain Laporte**

Chairperson of the Board of Management

**EMPLOYER SIDE MEMBERS/  
MEMBRES DE LA PARTIE PATRONALE**

Secrétariat du Conseil du Trésor

---

**Christine Haapanen**  
Treasury Board Secretariat

Industrie Canada

---

**Nicole Langis**  
Industry Canada

**BARGAINING AGENT SIDE  
MEMBERS/MEMBRES DE LA PARTIE  
SYNDICALE**

Guilde de la Marine Marchande du Canada

---

**Joy Thomson**  
Canadian Merchant Service Guild

Institut professionnel de la fonction  
publique du Canada

---

**Bill Mathison**  
Professional Institute of the Public Service  
of Canada

Agence des services frontaliers du Canada    Section locale 2228, Fraternité internationale des ouvriers en électricité

---

**Patti Bordeleau**  
Canada Border Services Agency

---

**Wayne Morrison**  
Local 2228, International Brotherhood of Electrical Workers

Association canadienne des employés professionnels

---

**Claude Vézina**  
Canadian Association of Professional Employees

## **DÉCLARATION GÉNÉRALE**

Le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) est heureux de présenter son rapport pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.

Le Régime de soins dentaires a eu 21 ans le 1<sup>er</sup> mars 2008. Le Régime couvre les frais raisonnables et habituels de traitement dentaire requis pour prévenir ou enrayer les maladies ou anomalies dentaires, pourvu que le traitement soit conforme aux pratiques dentaires généralement reconnues.

Le Régime de soins dentaires est un régime privé dont le coût est entièrement pris en charge par le Conseil du Trésor du Canada, soit l'employeur.

Le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) se compose de représentants de l'employeur et des syndicats. Il doit veiller à l'administration générale du Régime, chercher à répondre aux besoins globaux des participants, dans les limites du financement alloué, résoudre les plaintes des participants en matière d'admissibilité ou dans les cas de différends relatifs à des demandes d'indemnité, surveiller le rendement de l'administrateur quant au règlement des demandes d'indemnité et recommander des modifications au Régime.

Le Conseil de gestion s'est réuni quatre fois en 2008, consacrant son temps à surveiller l'administration ainsi que la situation financière du Régime, à régler les appels et à recommander des améliorations au Régime.

## **ADMINISTRATION DU RÉGIME**

Le Conseil de gestion est convaincu que la Great-West, compagnie d'assurance-vie, soit l'administrateur, a réglé les demandes et versé les indemnités conformément au livret du régime convenu entre le Conseil du Trésor et les syndicats participants de la fonction publique.

Le Conseil de gestion note que l'administrateur a maintenu un délai d'exécution en matière de demande de moins de cinq jours pour l'ensemble des demandes d'indemnité.

## **ACTIVITÉS**

Le nombre d'appels fluctue d'année en année mais reste du même ordre. En 2008, le Conseil de gestion a examiné 21 appels; 1 a été accueilli, 18 ont été rejetés, et le Conseil de gestion a accueilli 2 demandes de couverture d'une personne à charge. Le Conseil de gestion avait examiné 40 appels en 2007, 27 appels en 2006, 39 appels en 2005, et 39 en 2004.

Le coût total du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) depuis 2004 est le suivant :

- 2004 – 73,7 M\$
- 2005 – 76,3 M\$
- 2006 – 84,6 M\$
- 2007 – 89,9 M\$
- 2008 – 96,5 M\$

Les coûts du Régime ont augmenté continuellement au cours des cinq dernières années. La hausse en 2008 semble être principalement imputable à une utilisation accrue, à un plafond annuel plus élevé pour les services courants et majeurs (1 700 \$) et à une hausse du montant attribuable dans le guide des tarifs des provinces. (graphique 1)

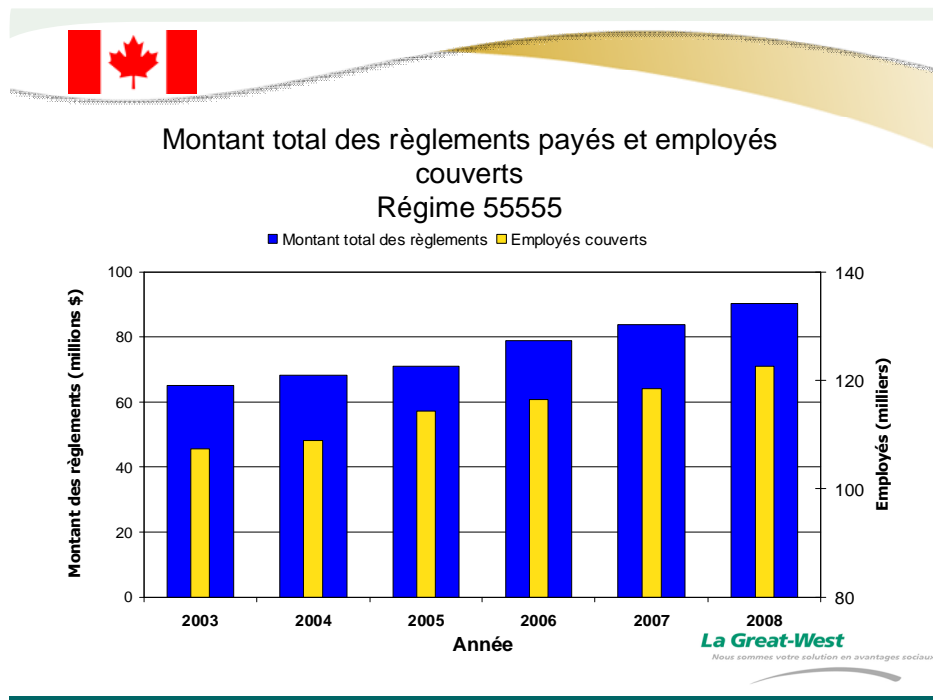
Le coût total de 96,5 M\$ pour 2008 inclut 90,2 M\$ ou 93,5 % pour les indemnités versées et 6,3 M\$ ou 6,5 % pour les frais.

Les hausses annuelles sont les suivantes :

- 2008 – 7,3 %
- 2007 – 6,3 %
- 2006 – 10,9 %
- 2005 – 3,5 %
- 2004 – 5,3 %

Graphique 1

## Partie du CNM – Total des indemnités versées et employés couverts depuis 2003



Le nombre des employés couverts à la fin de l'année 2008 a été 124 455, parmi lesquels un total de 108 462 employés (87,1 %) ont présenté au moins une demande d'indemnité, pour eux-mêmes ou une personne à charge admissible.

En tout, 667 099 demandes de règlement ont été traitées, ce qui représente un accroissement de 5,4 % par rapport à 2007; le coût moyen par demande en 2008 a augmenté de 2,1 %, passant à 135,25 \$. L'indemnité moyenne par participant en 2008 est passée de 709,30 \$ (en 2007) à 724,96 \$, une augmentation de 2,2 %.

Le montant total facturé par les dentistes aux participants du Régime a été de 173 422 899 \$ comparativement à 90 218 231 \$<sup>1</sup> d'indemnités nettes versées aux employés, soit un ratio de remboursement de 52,0 % (voir le tableau 1).

<sup>1</sup> Le montant n'inclut pas la partie des demandes de règlement relative au taux de change en dollars américains.

Table 1

<b>VENTILATION DES DEMANDES DE RÈGLEMENT</b> <b>N° du régime 55555 – CNM</b> <b>Analyse quinquennale des demandes de règlement traitées</b>							
<b>ANNÉE</b>	<b>COURANT</b>	<b>%</b>	<b>MAJEUR</b>	<b>%</b>	<b>ORTHODONTIQUE</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>
	<b>\$</b>		<b>\$</b>		<b>\$</b>		<b>\$</b>
<b>2004</b>	52 006 356	75,7	9 938 204	14,5	6 705 458	9,8	<b>68 650 018</b>
<b>2005</b>	54 462 312	76,6	9 760 291	13,7	6 895 643	9,7	<b>71 118 246</b>
<b>2006</b>	60 066 104	76,2	11 104 277	14,1	7 678 852	9,7	<b>78 849 233</b>
<b>2007</b>	64 124 979	76,5	11 505 018	13,7	8 204 821	9,8	<b>83 834 818</b>
<b>2008</b>	69 409 126	76,9	12 106 976	13,4	8 708 723	9,7	<b>90 224 825</b>

De manière générale, voici quelles ont été les variations entre 2004 et 2008, concernant les indemnités versées par type de traitement :

Tableau 2

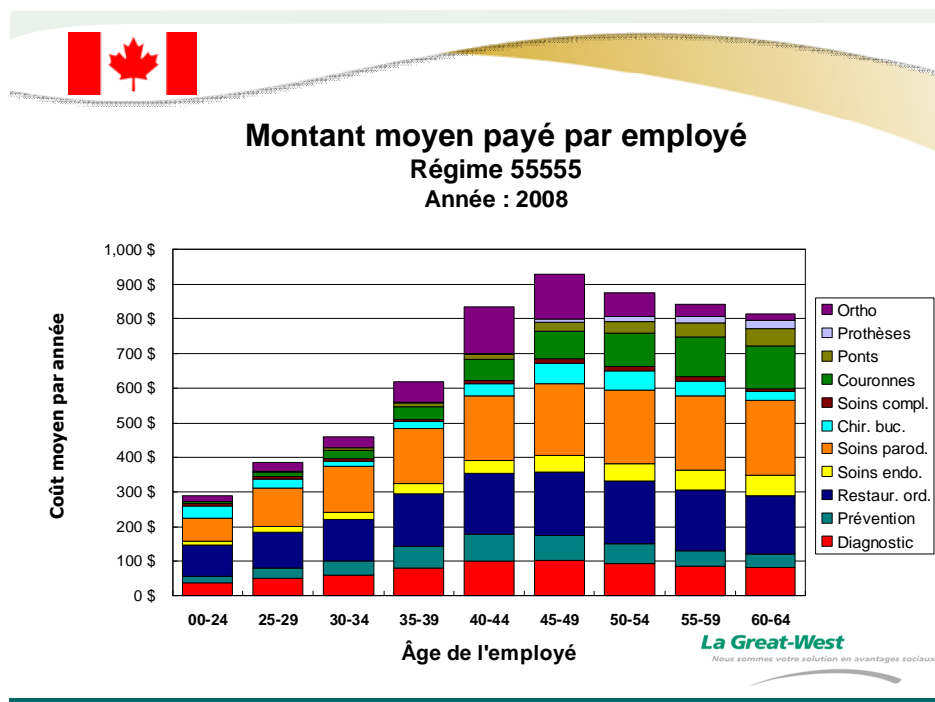
<b>TRAITEMENT</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
<b>Restauration majeure</b>	9,95	9,37	9,75	9,63	9,29
<b>Restauration mineure</b>	21,96	22,09	21,61	21,37	21,58
<b>Chirurgie buccale</b>	4,67	4,76	4,81	4,97	5,08
<b>Traitement orthodontique</b>	9,77	9,70	9,74	9,79	9,65
<b>Traitement périodontique</b>	18,72	19,29	19,64	19,99	20,29
<b>Traitement préventif</b>	12,36	12,24	11,88	11,83	11,79
<b>Service complémentaire</b>	1,15	1,23	1,26	1,56	1,32
<b>Rebasage superficiel ou complet</b>	0,06	0,06	0,05	0,05	0,04
<b>Prothèses amovibles</b>	1,51	1,41	1,41	1,24	1,14
<b>Diagnostics</b>	10,84	11,20	11,42	11,29	11,49
<b>Traitement endodontique</b>	6,00	5,71	5,51	5,48	5,38
<b>Prothèse inamovible</b>	3,01	2,94	2,92	2,80	2,95
<b>Total</b>	100	100	100	100	100

Le tableau 2 montre que les pourcentages sont demeurés relativement stables à l'égard de la plupart des services au cours des cinq dernières années.

Les services parodontaux ont continué d'augmenter, atteignant 20,29 % du montant total payé pour les services dentaires en 2008. Les diagnostics et les ponts fixes ont aussi augmenté considérablement en 2008, atteignant 11,49 % et 2,95 % respectivement, après avoir diminué en 2007. Les services de restauration majeure (y compris les couronnes) et les prothèses dentaires continuent de diminuer, se situant à 9,29 % et à 1,14 % respectivement en 2008.

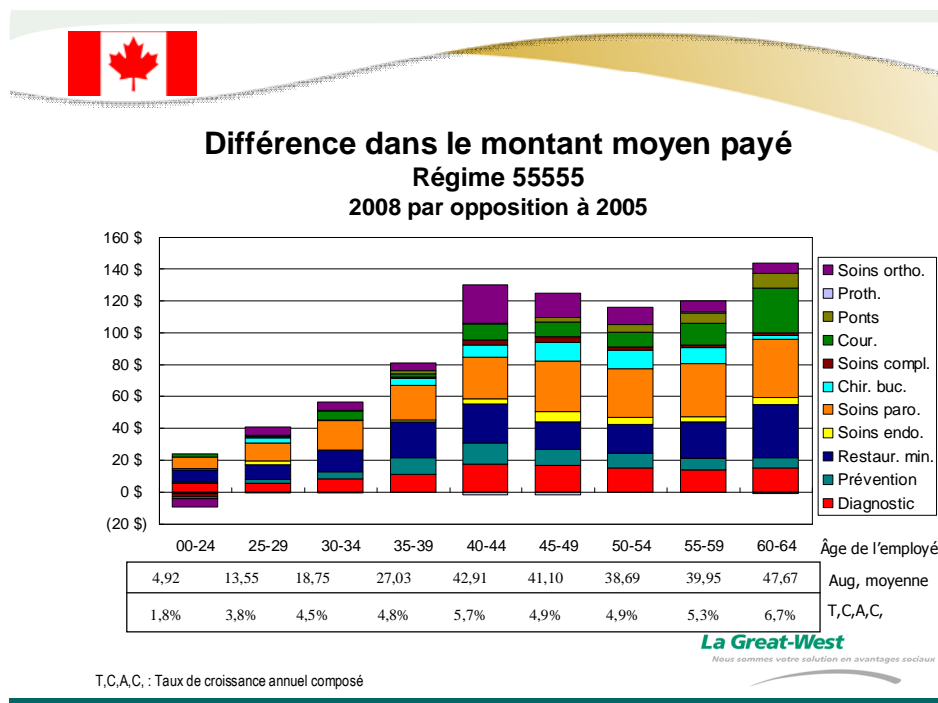
Le graphique 2 représente le montant moyen payé par l'administrateur aux employés en 2008. Les groupes d'âge 40-44, 45-49, 50-54 et 55-59 sont ceux qui ont reçu l'indemnité la plus élevée par employé.

Graphique 2



Le graphique 3 indique que, dans la plupart des catégories, il y a eu une augmentation du montant moyen payé de 2005 à 2008 la plus forte hausse ayant été enregistrée dans le groupe d'âge 60-64. Toutefois, le graphique indique également que le montant moyen payé pour des services orthodontiques a diminué sensiblement dans le groupe d'âge 0-24, ainsi que pour les prothèses dentaires dans les groupes d'âge 40-44, 45-49 et 60-64.

Graphique 3



Dans l'ensemble, le Régime a, par rapport aux années précédentes, connu une augmentation de coût. L'accroissement du coût du Régime fut imputable à l'augmentation de l'échelle des tarifs en vigueur et à une nette augmentation du taux d'utilisation. Des hausses de coût régulières et stables sont prévues dans les groupes d'âge de la préretraite, le facteur démographique continuant à agir en tant que stabilisateur du coût du Régime.

#### Examen du rendement au chapitre du niveau de service fourni aux souscripteurs :

Pendant l'année, le Conseil continue de surveiller le rendement du régime et le niveau de service fourni aux souscripteurs.

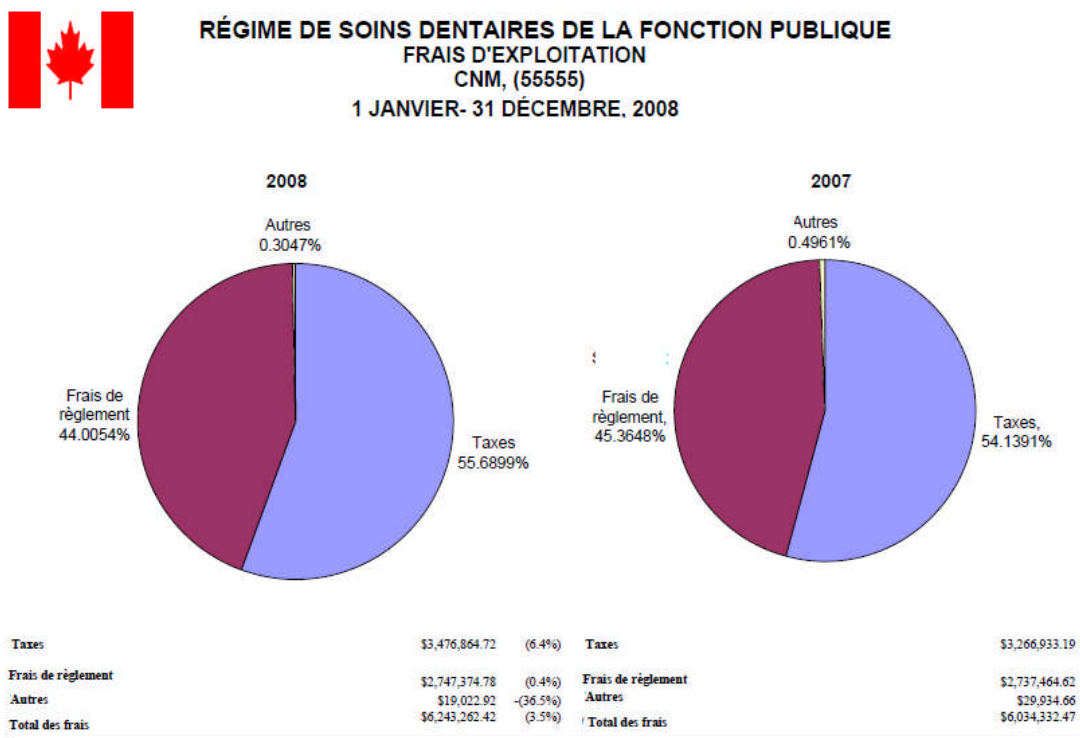
Pour 2008, le rendement était le suivant :

	OBJECTIFS	RÉSULTATS
Réponses aux appels téléphoniques en 30 secondes ou moins	70 %	70,53 %
Temps d'attente pour les appels	30 secondes ou moins	37 secondes
Temps d'exécution des demandes de règlement	7 jours civils	2,63 jours civils
Taux d'abandon	5 % du total des appels ou moins	2,21 % du total des appels

Actuellement, environ 57 923 (46,5 %) souscripteurs du Régime de soins dentaires dans la fonction publique se sont inscrits au portail des membres, 23 760 (19,1 %) de ceux-ci sont membres du CNM. Parmi eux 24 037 (19,3 %) (dont 10 459 sont des membres du CNM) ont opté pour le dépôt direct. En 2008, 67,5 % du total des demandes de règlement ont été soumises par voie électronique (71,0 % dans le cas des membres du CNM).

Le graphique 4 fait état des frais d'exploitation du Régime pour 2008. Les frais ont augmenté de 3,5 % par rapport à 2007, le gros de la hausse étant attribuable aux taxes.

Graphique 4



\*\*Autres\* comprend le crédit annuel relatif au rapprochement des frais de règlement de 94 046,73\$ et exclus les chèques encaissés qui comprennent un crédit de 10 708,45\$ à l'égard d'un remboursement manuel et aussi les chèques annulés et des frais de 942 444,26\$ pour la facturation par TEF



## RÉGIME DE SOINS DENTAIRES (PARTIE DU CNM)

Le secrétariat du Conseil national mixte a entrepris d'examiner la gouvernance concernant le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires. La partie syndicale a demandé que le Régime de soins dentaires revête la qualité de Directive du Conseil national mixte. L'on s'est entendu pour laisser cette question en suspens en attendant que le modèle de gouvernance du Régime de soins de santé de la fonction publique atteigne une plus grande maturité.

## **FORMATION**

Chaque année, les membres du Conseil de gestion ont la possibilité de participer aux conférences suivantes de l'*International Foundation of Employee Benefit Plans (IFEBP)* :

- L'Actualité législative
- Canadian Public Sector Pensions & Benefits Institute
- Annual Canadian Employee Benefits Conference

## **COMMUNICATION**

L'administrateur a périodiquement présenté au Conseil de gestion des statistiques sur l'utilisation.

Au début de l'année 2008, un groupe de travail a été créé pour examiner le Règlement du Régime de soins dentaires de la fonction publique. On lui a confié le mandat de réviser le Règlement de manière à y incorporer les ententes modificatrices conclues de 2000 à 2008, à moderniser et à clarifier le libellé du Régime et à modifier le format. Le groupe de travail était formé de représentants : des composantes du Conseil national mixte (parties patronale et syndicale) du Conseil de gestion du Régime de soins dentaires; des composantes de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (parties syndicale et patronale) du Conseil de gestion du Régime de soins dentaires; des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Il a achevé son examen en septembre 2008. Le Règlement sera publié lorsqu'il y aura eu une nouvelle entente avec les agents de négociation et que le président du Conseil du Trésor aura donné son approbation. Une version à jour du livret des employés devrait être publiée à l'intention des souscripteurs en 2009.

## **CONCLUSION**

En conclusion, le Conseil de gestion tient à remercier la Great-West Life, l'administrateur, pour sa contribution et son engagement continu à l'égard de la bonne administration du Régime en 2008.

De plus, le Conseil de gestion souhaite souligner son appréciation pour le travail des membres qui ont quitté le Conseil de gestion en 2008, à savoir André Couture, Laurence Dempsey et Rudy Loiselle, et les remercier pour leur contribution et leur dévouement envers le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (partie du CNM).

Le Conseil de gestion est heureux de superviser et fournir des conseils sur la gestion de cet important avantage pour les employés.